

PROCÈS-VERBAL

Le Conseil Municipal de Cornillé-les-Caves s'est réuni à la Mairie le **LUNDI 23 AVRIL 2018** à 18 heures 30.

Membres présents : Paul RABOUAN, Maire, Raymond GARCIA, Lydie BOUET et Mauricette ABRIVARD, Adjoint, Jean-Claude FLECHEAU Sandrine PARTHENAY, Thierry BERRANGER, Hervé ROUXEL, Ludovic LACORE, conseillers municipaux.

Membre absent : Virginie PELÉ qui donne procuration à Ludovic LACORE.

1. Procès-verbal de la précédente séance (26/03/2018). ADOPTÉ.

2. Finances – Admission en non-valeur d'un redevable.

La dette, d'un montant de 35.00 €, correspondait à une contravention pour affichage illicite.

10 voix « Pour » 0 voix « contre » 0 « Abstention » **ADOPTÉ**

3. Finances – Décision modificative n°1.

M. le Maire rappelle que cette modification est nécessaire pour le paiement des études de cavités, non prévues lors du vote du budget.

10 voix « Pour » 0 voix « contre » 0 « Abstention » **ADOPTÉ**

4. Parc Naturel Anjou Touraine – Intégration au périmètre d'étude.

M. Garcia rappelle que cette demande est à l'initiative du Parc. M. Rabouan précise qu'il n'y a aucune contrepartie financière pour la commune et rappelle les missions principales des parcs naturels régionaux, à savoir la préservation et la valorisation des patrimoines naturels et paysagers (bâti et culturel), l'aménagement durable du territoire, la favorisation du développement économique et social respectueux de l'environnement, l'accueil, l'information et la sensibilisation du public et des communes. Cet organisme est principalement financé par 2 Régions (Pays de la Loire et Centre Loire) et 2 départements (Maine-et-Loire et Indre-et-Loire).

Le PNR Anjou-Touraine concerne 117 communes et peut apporter une aide financière et de conseil aux communes ayant un projet (projet paysager, mobilier urbain, aménagement de bourg...).

Cet organisme est en lien étroit avec les documents d'urbanisme (PLU, Scot, trame verte et bleue...).

10 voix « Pour » 0 voix « contre » 0 « Abstention » **ADOPTÉ**

5. Finances - Décision modificative n°2.

Cette décision est prise à la demande du Trésor Public pour intégrer la dissolution du SIRPES.

10 voix « Pour » 0 voix « contre » 0 « Abstention » **ADOPTÉ.**

La séance est levée à 19h30.